

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de MAZERES, le samedi 9 juin 2020 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 2 juin 2020.

**Étaient présents** : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Valérie BERGEY, Aurélie BIBENS, Emilie CARDON, Déborah COMBERNOUX et Christelle JEAN ; Mrs Yannick BERNEDE, Jean-Michel CAZE, Sébastien JAMAIN, Benoit LABUZAN, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Laurent PERDREAU.

**Étaient absents excusés** : Mme Cécile GUIGNARD et Mr Jean-Marie LATIER.

Madame Cécile GUIGNARD a donné procuration à Mr Michel ARMAND.

Valérie BERGEY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal 'ajout d'une délibération concernant la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de la délibération.

### **1/ Délibération n° DELIB1\_06\_20 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 23 mai 2020.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020.

### **2/ Délibération n° DELIB2\_06\_20 : Délibération votant les taux des taxes locales**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **cent quarante-deux mille huit cent trente-quatre euros**.

**Considérant** que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup> : Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 14.43 %
- Foncier bâti = 15.49 %
- Foncier non bâti = 48.78 %

**Article 2 : Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Conseil Municipal du 9 juin 2020

**3/ Délibération n° DELIB3\_06\_20 : F. D. A.E.C. 2020 (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes).**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC).

Pour l'année 2020, le montant global de l'attribution pour la commune de Mazères s'élève à **8 000,00 Euros**.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** :

✚ De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 euros pour les travaux de rénovation de la voirie communale.

✚ D'approuver le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général	8 000,00 €
Autofinancement	89 561,24 €
	<hr/>
Investissement total	97 561,24 €

**4/ Délibération n° DELIB4\_06\_20 : Objet de la délibération : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le conseil municipal,

**Vu** les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

**Considérant** qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant** que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres par vote à main levée.

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

**Sont candidats au poste de membres titulaires :**

- Jean-Michel CAZE
- Sébastien JAMAIN
- Francis LATRILLE

**Sont candidats au poste de membres suppléants :**

- Yannick BERNEDE
- Benoît LABUZAN
- Laurent PERDREAU

Ayant obtenu l'unanimité des voix

**Ont été proclamés membres titulaires :**

- Jean-Michel CAZE
- Sébastien JAMAIN
- Francis LATRILLE

**Ont été proclamés membres suppléants :**

- Yannick BERNEDE
- Benoît LABUZAN
- Laurent PERDREAU

Conseil Municipal du 9 juin 2020

**5/ Délibération n° DELIB5\_06\_20 : Élection du délégué du Centre National d'Action Social (CNAS)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du CNAS,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

**Considérant** que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,

**Christelle JEAN est proclamée déléguée titulaire de la commune auprès du Centre National d'Action Social.**

**6/ Délibération n° DELIB6\_06\_20 : Élection du délégué du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du S.D.E.E.G.,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

**Considérant** que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,

**Est proclamé délégué titulaire du S.D.E.E.G.**

➤ **Laurent PERDREAU**

**7/ Délibération n° DELIB7\_06\_20 : Élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du S.I.A.E.P.A.,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

**Considérant** que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,

**Ont été proclamés délégués titulaires du S.I.A.E.P.A..**

➤ **Jean-Marie LATIER**

➤ **Francis LATRILLE**

**8/ Délibération n° DELIB8\_06\_20 : Élection des délégués de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,

**Considérant** qu'il convient de désigner trois délégués titulaires de la commune auprès de la D.F.C.I.,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

**Considérant** que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués de Défense Incendie par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,

**Ont été proclamés délégués titulaires D.F.C.I.**

➤ **Yannick BERNEDE**

➤ **Aurélie BIBENS**

➤ **Laurent LAUZUN**

**9/ Délibération n° DELIB9\_06\_20 : Élection des délégués du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du SISS,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

**Considérant** que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,

**Ont été proclamés délégués titulaires de la commune auprès du SISS de Langon :**

- **Jean-Michel CAZE**
- **Laurent PERDREAU**

**10/ Délibération n° DELIB10\_06\_20 : Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant en charge des questions de défense représentant la commune de MAZERES.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, **Désigne** à l'unanimité, **Jean-Michel CAZE** correspondant défense.

**11/ Délibération n° DELIB11\_06\_20 : Désignation d'un correspondant tempête**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant tempête représentant la commune de MAZERES.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, **Désigne** à l'unanimité, **Yannick BERNEDE** correspondant tempête.

**12/ Délibération n° DELIB12\_06\_20 : Désignation d'un correspondant sécurité routière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant sécurité routière représentant la commune de MAZERES.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, **Désigne** à l'unanimité, **Déborha COMBERNOUX** correspondant sécurité routière.

**13/ Délibération n° DELIB13\_06\_20 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2.000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant, soit au maximum avant le 23 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **Décide** à l'unanimité de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prévues par l'article 1650

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
BIBENS Michel	DESQUEYROUX Alain
QUINTERNE Sylvie	HERVE Joseph
BERTIN Jean Pierre	VIGEANT Dominique
CANTAU Marie-Andrée (Forestier)	DUBOURG Monique (Forestier)
MUGICA Bernard	BERNADET Éliane
SAUMON Didier	HERBAUX Émilie
DUPERRIEUX Jean Michel (Forestier)	BONNAL Pascal
DELOUBES-GIRESSE Alain	CANTAU Jean-Marie
ORANO Alain	CHENEAU Christian
BERGEY Christophe	DELOUBES Éliane (Forestier)
<b>Hors commune</b>	<b>Hors commune</b>
LATRILLE Patrice	CARRILLO Philippe
ARDURAT Nicole	THOUIN Jean-Pierre

#### **14/ Commissions communales**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'une seule et unique commission principale communale soit instaurée. Cette commission comprendra la totalité des conseillers municipaux et sera convoquée en tant que de besoin. Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

#### **15/ Représentation au conseil d'école**

Monsieur le Maire fait un appel de candidatures auprès des conseillers pour siéger au conseil d'école. Mesdames GUIGNARD Cécile et COMBERNOUX Déborha se portent candidates. Madame GUIGNARD Cécile est désignée en qualité de titulaire et Madame COMBERNOU Déborha en qualité de suppléante.

#### **16/ Communications diverses**

✚ Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des délégations ont été consenties aux adjoints tel qu'il suit :

Monsieur Francis LATRILLE : Délégation urbanisme et environnement

Monsieur Benoit LABUZAN : Délégation finance et entretien des bâtiments communaux

Madame Christelle JEAN : Délégation affaires sociales

Madame Valérie BERGEY : Délégation associations, sport et communication

✚ Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une distribution de masques a été effectuée aux habitants de la commune à l'appui du fichier des foyers déclarés au titre des ordures ménagères. Ainsi chaque Mazériens a pu bénéficier de 2 masques en tissus par adulte et un masque par enfant de moins de 10 ans. Ces masques ont été offerts par Bordeaux Métropoles et le Département s'agissant des masques adultes et par la commune s'agissant des masques enfants. La commune a également commandé un masque par adulte qui ont été livrés à la date du 8 juin. Ce lot de masques sera remis au cours de la distribution des sacs poubelles et le cas échéant déposé dans les boîtes aux lettres.

Conseil Municipal du 9 juin 2020

- ✚ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté des communes du Sud Gironde a instauré une aide exceptionnelle aux entreprises d'un montant de 800 euros dans le cadre de la crise sanitaire. Certaines entreprises locales ont pu candidater afin de bénéficier de cette aide.
  
- ✚ Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir aux modalités et dates d'organisation d'une future maïade comme il est de coutume. Les conseillers à l'unanimité décident de reporter les festivités au mois de mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

**Délibérations :**

- ✓ Délibération n° DELIB1\_06\_20 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020
- ✓ Délibération n° DELIB2\_06\_20 : Délibération votant les taux des taxes locales
- ✓ Délibération n° DELIB3\_06\_20 : F. D. A.E.C. 2020 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).
- ✓ Délibération n° DELIB4\_06\_20 : Objet de la délibération : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- ✓ Délibération n° DELIB5\_06\_20 : Élection du délégué du Centre National d'Action Social (CNAS)
  
- ✓ Délibération n° DELIB6\_06\_20 : Élection du délégué du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)
- ✓ Délibération n° DELIB7\_06\_20 : Élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA)
- ✓ Délibération n° DELIB8\_06\_20 : Élection des délégués de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)
- ✓ Délibération n° DELIB9\_06\_20 : Élection des délégués du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS)
- ✓ Délibération n° DELIB10\_06\_20 : Désignation d'un correspondant défense
- ✓ Délibération n° DELIB11\_06\_20 : Désignation d'un correspondant tempête
- ✓ Délibération n° DELIB12\_06\_20 : Désignation d'un correspondant sécurité routière
  
- ✓ Délibération n° DELIB13\_06\_20 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Municipal du 9 juin 2020

Michel ARMAND

Valérie BERGEY

Aurélie BIBENS

Yannick BERNEDE

Emilie CARDON

Jean-Michel CAZE

Déborha COMBERNOUX

Cécile GUIGNARD

Sébastien JAMAIN

Christelle JEAN

Benoit LABUZAN

Jean-Marie LATIER

Francis LATRILLE

Laurent PERDREAU